



NOTICE DESCRIPTIVE BAT C

NOM OPERATION

HORIZON

PROVINI
BÂTISSEURS DEPUIS 1920

Etablie conformément à l'arrêté ministériel du 10 mai 1968 fixant la notice descriptive prévue par l'Article 18 du décret n°671166 du 22 décembre 1967.

Notice descriptive, 22 10 24

SOMMAIRE

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	3
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	7
3	ANNEXES PRIVATIVES	16
4	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE.....	17
5	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE.....	21
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	22

HORIZON

3-5 bis Chemin de Moque Bouteille
94490 ORMESSON SUR MARNE

Notice descriptive

PREAMBULE

La présente opération « HORIZON », située 3-5 BIS Chemin de Moque Bouteille , 49bis Avenue Olivier d'Ormesson à ORMESSON sur MARNE (94490), est un ensemble immobilier comprenant des logements collectifs

La présente notice est valable pour les logements en accession du bat C (30 logements et parkings) .

D'autre part, ce programme sera conforme :

- à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA)
- à la norme électrique C 15-100
- à la réglementation d'accessibilité des bâtiments d'habitation
- à la réglementation de sécurité contre l'incendie des bâtiments d'habitation
- à la réglementation thermique RE 2020

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

Fouilles en pleine masse pour excavation.

Fouilles en rigoles pour fondations.

Enlèvement des terres excédentaires à la décharge.

1.1.2 Fondations

Fondations par semelles filantes et isolées en béton armé, suivant étude de structure et rapport géotechnique.

Suivant les résultats de l'étude de sol, il pourra être exécuté un autre type de fondations, tel que pieux, puits, radier, etc.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 Murs du sous-sol

Les murs du sous-sol et les voiles périphériques seront en béton armé ou maçonneries d'agglomérés, d'épaisseur suivant étude de structure, coffrage courant de finition brute. Les faces visibles destinées à rester apparentes / à recevoir une peinture vinylique pourront présenter des irrégularités et des suintements.

Si nécessaire, suivant résultat des études de sols , mise en place d'une protection de la face contre terre par application d'une peinture bitumineuse ou par incorporation d'hydrofuge, système de barbacanes ou autre pour les voiles coulés directement contre terre.

1.2.2 Murs de façades

Partie courante et allège par voiles en béton armé de 15 cm d'épaisseur minimum ou maçonneries d'agglomérés de 20 cm d'épaisseur minimum, revêtu d'un enduit projeté, de

peinture, de pierres de parement reconstituée suivant projet architectural. Coloris et nature au choix de l'architecte.

Complexe isolant, d'épaisseur suivant réglementations en vigueur, associé à une plaque de plâtre, collée directement à l'intérieur et/ou à l'extérieur sur les parois à isoler, selon plans.

1.2.3 Murs pignons

Idem article 1.2.2.

1.2.4 Murs mitoyens

Idem article 1.2.2.

1.2.5 Murs extérieurs divers

Idem article 1.2.2.

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Voiles en béton armé ou murs en maçonnerie, d'épaisseur suivant étude de structure et réglementations en vigueur.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs

Entre locaux privatifs contigus :

Voiles en béton armé de 18 cm d'épaisseur minimum, avec parements soignés ou murs en maçonnerie de 20 cm d'épaisseur minimum.

Suivant destination, doublages éventuels par complexe isolant thermique ou acoustique, d'épaisseur suivant études et réglementations en vigueur.

Entre locaux privatifs et parties communes :

Voiles en béton armé de 18 cm d'épaisseur minimum ou murs en maçonnerie de 20 cm d'épaisseur minimum.

Suivant destination, doublages éventuels par complexe isolant thermique ou acoustique, d'épaisseur suivant réglementations en vigueur.

Entre locaux privatifs et combles perdus :

Sans objet.

1.3 PLANCHERS

Les dimensions des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études d'exécutions de structure et validées par le bureau de contrôle. Une isolation conforme aux résultats des études thermiques et acoustique sera rapportée pour les planchers des locaux habitables.

1.3.1 Dallages

Dallage flottant en béton armé sur terreplein, surfacé, coulé sur forme en sablon compacté avec interposition d'un film d'étanchéité en polyane destiné à éviter les remontées d'humidité.

Suivant la nature du sol, remplacement du dallage flottant par une dalle portée en béton armé.

Si nécessité, cunettes périphériques dans le sous-sol permettant de recueillir les eaux d'infiltration.

Si nécessaire, suivant résultat des études de sols, mise en place d'une protection par incorporation d'hydrofuge, système d'évents ou autre.

Réalisation d'une chape flottante thermo-acoustique à RDC dans l'emprise de la partie habitable. Isolation des parties chauffées par plaques de polystyrène renforcées ou équivalent selon résultat des études thermo-acoustique.

1.3.2 Planchers

1.3.2.1 Planchers des sous-sols :

Dalle pleine en béton armé ou prédalles d'épaisseur suivant calculs de structure et normes en vigueur.

Suivant nécessité, réalisation d'un flocage thermique ou panneaux de Fibrastyrène en sous-face du plancher du sous-sol.

1.3.2.2 Planchers du rez-de-chaussée et des étages courants :

Dalle pleine en béton armé ou prédalles d'épaisseur suivant calculs de structure et normes en vigueur.

Hauteur sous plafond, environ 2,50 m

Aspect soigné en sous-face destiné à recevoir une peinture.

Au rez-de-chaussée des bâtiments, réalisation d'une chape flottante thermo-acoustique suivant études thermique et acoustique.

Surfaçage soigné pour les parties devant recevoir un revêtement de sol mince collé ou surfaçage courant pour les parties devant recevoir un carrelage ou une chape.

Aux étages, réalisation d'une chape flottante acoustique dans l'emprise de la partie habitable.

1.3.2.3 Plancher sous combles :

Sans objet.

1.3.2.4 Plancher sous toitures terrasses :

Dalle pleine en béton armé d'épaisseur suivant calculs de structure et normes en vigueur.

Isolation thermique au droit des locaux chauffés en panneaux de mousse polyuréthane ou en polystyrène extrudé posés sous l'étanchéité.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, techniques, entrées, circulations et locaux chauffés

Idem article 1.3.2. Planchers sur étage courant.

1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Idem article 1.3.2. Planchers sur étage courant.

Isolation par chape thermique ou par projection de laine de roche ou par panneaux en fibres minérales en sous-face, recouverts ou non de plaques de plâtre, suivant destination.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

En béton armé ou Cloisons de distribution de 72mm constitués de deux plaques de plâtre fixées sur ossatures métallique, isolation phonique par laine de verre.

Selon l'agencement des appartements, mise en œuvre après carrelage au sol d'une cloison démontable entre le WC et la salle de bains/salle d'eau pour le respect de la réglementation des Personnes à Mobilité Réduite.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Idem article 1.4.1.

1.4.3 Soffites et faux-plafonds

Localement, pour masquer des dévoiements de canalisations, certaines pièces intérieures reçoivent un faux-plafond ou un caisson suspendu en plaques de plâtre

destinées à recevoir une peinture. Isolation acoustique suivant réglementation en vigueur.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers

Escaliers des parties communes en béton armé préfabriqué ou coulé en place.

1.5.2 Escaliers de secours

Idem article 1.5.1 escalier des parties communes.

1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Sans objet.

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux

Dans les pièces humides, ventilation mécanique par conduits souples ou métalliques disposés dans les gaines techniques des logements, reliés à un groupe d'extraction collectif ou individuel situé en terrasse compris souche de rejet hors toiture, ou groupe individuel suivant études.

Ventilation mécanique ou naturelle du parc de stationnement fermé selon réglementation et études.

Ventilation naturelle ou mécanique du local poubelles à l'intérieur de l'immeuble.

1.6.3 Conduits d'air frais

Arrivée d'air frais par entrées d'air situées dans les menuiseries des pièces sèches, ou dans les coffres des volets roulants ou en façades, suivant études thermique et acoustique.

Amenée d'air frais naturel dans le parc de stationnement fermé poubelles, le local chaufferie, le local eau.

1.6.4 Conduits de fumée de la chaufferie

Sans objet.

1.6.5 Ventilation haute de la chaufferie

Sans objet.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Descentes intérieures ou extérieures en P.V.C suivant localisation.

Protection en pied de chute par dauphin, si nécessaire.

Evacuation des eaux pluviales des balcons par pissettes et trop-pleins.

Evacuation des eaux pluviales reçues par les balcons par avaloir ou entrée d'eau et trop plein.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

Descentes intérieures en P.V.C dans les gaines intérieures des logements.

1.7.3 Canalisations en sous-sol

Canalisations des divers réseaux enterrés, et/ou en sous-face du plancher haut du parc de stationnement ou en fond de places de parking, en PVC.

1.7.4 Branchements aux égouts

Evacuations sur réseau urbain suivants instructions des Services Techniques de la Ville.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

Sans objet.

1.8.2 Etanchéité et accessoires

Pour les terrasses situées au-dessus des locaux chauffés, étanchéité par complexe multicouche élastomère, avec isolation selon étude thermique.

Protection des terrasses et loggias accessibles par dalles en béton gravillonnées posées sur plots.

Protection des terrasses inaccessibles par gravillons et/ ou végétalisation.

Désenfumage des cages d'escalier par châssis situé en partie haute suivant réglementation incendie.

Accès en toiture par châssis ;

1.8.3 Souches de cheminées, ventilations et conduits divers

Sortie en toiture des ventilations primaires de chute.

Souches métalliques pour la ventilation mécanique des logements, du local poubelles.

Souche métallique ou maçonnerie pour la ventilation haute du parking.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

Entrée, séjour:

Revêtement stratifié de référence LOFT PRO de marque BERRY ALLOC ou équivalent.

Pose sur chape acoustique.

Plinthes en sapin ou médium peint de 7 cm finition blanche.

Chambres, dressing et placards attenants :

Revêtement stratifié de référence LOFT PRO de marque BERRY ALLOC ou équivalent.

Pose sur chape acoustique.

Plinthes en sapin ou médium peint de 7 cm finition blanche.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service

Cuisines , Salle de bains, salle d'eau et WC:

Carrelage 45 x 45 cm de marque SALONI série PROYECCION, HYDRA, STONE SYSTEM ou équivalent coloris selon gamme promoteur.

Pose à la colle spéciale sur chape acoustique.

Coloris suivant gamme d'échantillons.

Plinthes assorties au carrelage.

Nota : il n'est pas prévu de carrelage et de faïence sous la baignoire et sous le receveur de douche.

2.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements

Entrée : idem 2.1.1.

Dégagement : Idem chambres

2.1.4 Sols des balcons, loggias, terrasses

Balcons : suivant plans dalles posées sur plot, de chez MARLUX gravillonnées ou équivalent. La teinte et la dimension seront choisies par l'architecte pour l'ensemble de l'immeuble.

Terrasses : suivant plans dalles posées sur plot, du type Monvoisin, en ciment teinté ou équivalent. La teinte et la dimension seront choisies par l'architecte pour l'ensemble de l'immeuble.

NB : Une différence de niveau pourra exister entre l'intérieur des logements et les balcons, loggias ou terrasses.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (Autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service

Salle de bain et salle d'eau :

Faïences 25 x 40 cm de marque SALONI série PROYECCION, HYDRA, STONE SYSTEM ou équivalent coloris selon gamme promoteur, sur les murs d'adossement au droit de la baignoire et/ou de la douche, alignées sur la partie haute de l'hubriserie de la porte.

Il n'est pas prévu de faïences sur les cloisons amovibles, suivant plan.

2.2.2 Revêtements muraux dans les autres pièces

Sans objet.

2.3 PLAFONDS (Sauf peintures, tentures)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

En étage courant, dalle en béton armé, destinée à recevoir une peinture.

Sous les combles perdus, plaques de plâtre ou dalle en béton armé avec isolation thermique rapportée, destinés à recevoir une peinture.

2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias

sans objet

2.3.4 Sous-face des balcons

Dalle en béton armé, destinée à recevoir une peinture, teinte au choix de l'Architecte.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Fenêtres et portes-fenêtres en P.V.C. blanc.

Les menuiseries sont ouvrant à la française.

Teinte des menuiseries au choix de l'Architecte.

Vitrage isolant d'une épaisseur suivant études thermique et acoustique.

Vitrage translucide pour certaines baies de salles de bains et salles d'eau selon plans.

Vitrage anti vandalisme pour toutes les baies à rez-de-chaussée, dernière lame du volet roulant sur ces baies en aluminium.

Pavés de verres suivant plans.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service

Idem article 2.4.1.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 Pièces principales

Séjour et chambres :

Volets roulants avec lames en P.V.C. avec coffre P.V.C intégré aux menuiseries, localisation suivant plans.

Manœuvre par moteur intégré au coffre, commande individuelle filaire.

2.5.2 Pièces de service

Cuisine et salles de bains :

Si nécessaire, idem article 2.5.1.

Manœuvre par moteur intégré au coffre, commande individuelle filaire.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis

Huisseries métalliques pour toutes les portes intérieures de distribution.

Bâtis en bois ou métalliques pour les trappes de visite des gaines techniques.

2.6.2 Portes intérieures

Porte isoplane laquée à âme alvéolaire blanc RAL 9010 **de marque JELD WEN** ou équivalent.

Cadre en bois résineux - 2 fiches Carter chromée. Hauteur 2040 mm

Quincaillerie série LINOX finition (à définir) sur plaque de marque VACHETTE ou équivalent.

Serrure bec de canne à mortaiser.

Serrure à condamnation pour salle de bains et (ou) salle d'eau et wc.

Clef sur toutes les portes de chambres.

Butées de portes assorties aux poignées.

2.6.3 Impostes en menuiseries

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

Porte palière anti-effraction ref. PAL 30 40 S CL3 de marque JELD WEN, stable Climat II, Acoustique $ra=39$ dB, Acoustique $ra=41$ dB si équipé du seuil à la suisse JELD WEN Classement feu EI30, équipée d'un joint intumescent placé entre le cadre et l'ame, empêchant sa dégradation finition suivant projet de décoration et/ou choix architecte.

Serrure mécanique à mortaiser multipoints 3 points / 3 coffres classe A2P* de marque VACHETTE avec cylindre de marque VACHETTE ou équivalent, 3 clefs par logement sur organigramme.

Poignée extérieure suivant carnet décoration ou choix architecte et intérieure série LINOX finition sur plaque de marque VACHETTE, couleur au choix de l'Architecte.

Butée de porte.

2.6.5 Portes de placards (suivant plans)

Façades coulissantes ou pivotantes blanches en panneaux d'agglomérés de bois mélaminés de 10 mm d'épaisseur de marque KENDOOR dans la gamme du maître d'ouvrage. Localisation selon plans.

2.6.6 Portes de locaux de rangements (dressings, celliers dans les logements)

Idem article 2.6.2.

2.6.7 Moulures et habillages

Habillage en bois autour de l'hubriserie de la porte palière, côté palier.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

Garde-corps des balcons et terrasses, et barres d'appui selon plans de façades, en serrurerie thermolaquée avec lisse suivant plans, teinte au choix de l'Architecte.

Mains-courantes et garde-corps métalliques sur escaliers des parties communes, teinte au choix de l'Architecte.

Garde-corps métalliques de sécurité en terrasses inaccessibles si nécessité.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Protection de certaines baies selon plans, par barreaudage en acier laqué, teinte au choix de l'architecte.

2.7.3 Ouvrages divers

Suivant plans, pare-vues vitrés dans ossature métallique thermolaquée , teinte au choix de l'Architecte.

2.8 PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sur menuiseries P.V.C. : Sans objet.

Sur menuiseries métalliques : thermolaquées.

Sur menuiseries bois : Deux couches de peinture acrylique ou alkyde, teinte au choix de l'Architecte.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sur volets roulants P.V.C. : Sans objet.

Sur volets bois : Deux couches de peinture acrylique ou alkyde, teinte au choix de l'Architecte.

2.8.1.3 **Sur serrurerie**

Brossage et application de deux couches de peinture anti-corrosion ou thermolaquée, teinte au choix de l'Architecte.

2.8.1.4 **Sur sous-faces et rives des balcons**

Deux couches de peinture pour extérieur, teinte au choix de l'Architecte.

2.8.2 **Peintures intérieures**

2.8.2.1 **Sur menuiseries**

Sur menuiseries P.V.C. : Sans objet.

Sur menuiseries bois : Impression et deux couches de peinture acrylique blanche satinée.

2.8.2.2 **Sur murs**

Entrée, séjour, cuisine, wc, dégagements, chambres et placards attenants : Enduit, deux couches de peinture acrylique blanche, finition mate aspect velours / satinée.

Salle de bains et (ou) salle d'eau : Enduit, deux couches de peinture acrylique blanche, finition satinée.

2.8.2.3 **Sur plafonds**

Entrée, séjour, cuisine, wc, dégagements, chambres et placards attenants : Enduit, deux couches de peinture acrylique blanche, finition mate.

Salle de bains et (ou) salle d'eau : Enduit, deux couches de peinture acrylique blanche, finition satinée.

2.8.2.4 **Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers**

Deux couches de peinture acrylique blanche satinée sur parties apparentes des canalisations.

2.8.3 **Papiers peints**

Sans objet.

2.8.4 **Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)**

Sans objet.

2.9 **EQUIPEMENTS INTERIEURS**

2.9.1 **Equipements ménagers**

2.9.1.1 **Bloc-évier, robinetterie**

Sans objet

Prestation optionnelle : Evier en acier inoxydable, avec un ou deux bacs, un égouttoir, sur meuble en mélaminé blanc avec porte(s), robinetterie mitigeuse.

2.9.1.2 **Appareils et mobilier**

Sans objet.

2.9.1.3 **Evacuation des déchets**

Sans objet.

2.9.1.4 **Armoire sèche-linge**

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Colonnes montantes dans gaines palières en tube galvanisé ou P.V.C. pression avec robinet d'arrêt et manchette pour pose ultérieure d'un compteur individuel.

Distribution intérieure en tube P.E.R., apparente ou encastrée dans le plancher pour l'alimentation en eau froide des appareils sanitaires à partir des colonnes montantes.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

Production d'eau chaude par PAC.

Colonnes montantes dans gaines logement ou dans gaines palières en tube acier galvanisé ou P.V.C. pression avec robinet d'arrêt et manchette pour pose ultérieure d'un compteur individuel.

Distribution en cuivre ou tube souple apparent ou incorporé dans le plancher pour l'alimentation en eau chaude des appareils sanitaires.

Manchette pour pose par le syndic de compteurs individuels pour comptage de l'eau chaude sanitaire et du chauffage.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Sans objet.

2.9.2.4 Evacuations

Réseaux collecteurs apparents en P.V.C.

2.9.2.5 Distribution du gaz

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente

Pour les studios : 1 branchement en attente pour machine à laver sous l'évier.

Pour les 2 pièces et plus : 2 branchements en attente pour machines à laver le linge et machine à laver la vaisselle sous l'évier de la cuisine. (Le branchement de la machine à laver le linge pourra être situé dans la salle de bains selon plan).

2.9.2.7 **Appareils sanitaires**

Baignoires en acier émaillé dimensions suivant plans Architecte (170 cm X 75 cm ou 170 cm x 70 cm suivant plan) modèle CONTESSA de chez ROCA à vidage à clapet ou équivalent.

Bac à douche de 90x90 cm, surélevé en grès émaillé blanc, fond à relief référence ULYSSE de marque PORCHER ou équivalent conforme PMR suivant plans.

Meuble vasque sur pieds de référence ULYSSE de marque PORCHER ou équivalent. Structure et face en panneau de particule ép. 16mm, deux (2) tiroirs, équipés d'un ralentisseur.

Miroir posé sur la vasque, appliques lumineuses à led.

Cuvette sur pied de référence pack NOE de marque PORCHER ou équivalent réservoir de WC en porcelaine vitrifiée, soupape à double chasse 3/6L. Abattant double en P.V.C. blanc.

2.9.2.8 **Robinetterie**

Mitigeur de référence ULYSSE de marque PORCHER ou GROHE ou équivalent.

- ✓ Mitigeur lavabo C3 avec limiteur de température intégré et limiteur de débit.
- ✓ Mitigeur bain-douche mural limiteur de température pour la baignoire.
- ✓ Mitigeur douche mural avec limiteur de température dans la douche.

Robinet de puisage pour les jardins à usage privatif au rez-de-chaussée et pour les terrasses privatives en étages d'une surface supérieure à 10 m².

2.9.2.9 **Accessoires divers**

Barre de douche et douchette AQUA de marque PORCHER pour les baignoires et bac à douche.

2.9.3 **Equipements électriques**

2.9.3.1 **Type d'installation**

Canalisations et fileries sous fourreaux encastrés dans murs, cloisons et planchers.

Courant monophasé 220 volts.

Installation conforme à la norme NF C 15-100.

2.9.3.2 **Puissance à desservir**

Suivant besoins et recommandations du fournisseur d'électricité.

Comptage pour chaque logement situé dans gaine technique (6 à 12 kW suivant type de logement).

Tableau d'abonné type semi-encasté avec portillon ou intégré dans un placard prévu à cet effet.

2.9.3.3 **Equipement de chaque pièce**

Petit appareillage électrique blanc type Odace Styl de marque SCHNEIDER ELECTRIC ou équivalent.

Entrée :

- 1 centre (ou sortie de fils) commandé par simple allumage
- 1 prise 16 A+T
- 1 sonnette dans le tableau d'abonné
- 1 vidéophone

Cuisine :

- 1 centre (ou sortie de fils) commandé par simple allumage
- 1 sortie de fil en applique au-dessus de l'emplacement de l'évier commandée sur simple allumage
- 1 sortie de fil en applique pour hotte
- 1 boîte de connexion de 32 A+T
- 5 prises 16 A+T, dont 4 au-dessus du plan de travail et 1 à proximité de l'interrupteur si accès PMR*
- 2 prises spécialisées 20 A+T pour machines à laver (1 seule si studio ou machine prévue dans la salle de bains)
- 1 prise spécialisée 20 A+T pour four indépendant

Dégagement :

- 1 ou 2 centres (ou sorties de fils) commandés sur simple allumage ou en va-et-vient
- 1 prise 16 A+T

Wc :

- 1 sortie de fil en applique au-dessus de la porte ou centre au plafond
- 1 prise 16 A+T à proximité de l'interrupteur si accès PMR*

Salle de bain et (ou) salle d'eau :

- 1 sortie de fil en plafond et 1 sortie de fil en applique au-dessus du meuble vasque sur double interrupteur
- 1 prise 16 A+T en hauteur
- 1 prise 16 A+T à proximité de l'interrupteur si accès PMR*
- 1 prise 16 A+T pour lave-linge (si ce dernier est prévu dans la salle de bain selon plan)
- Liaisons équipotentielle des huisseries et canalisations

Séjour :

- 1 ou 2 centres (ou sorties de fils) sur simple allumage ou en va-et-vient, suivant surface
- 8 prises 16 A+T minimum dont 1 à proximité de l'interrupteur si accès PMR*
- 2 socles type RJ45 pour les services de communication, audiovisuels ou données numériques

Chambres :

- 1 centre (ou sortie de fils) sur simple allumage
- 3 prises 16 A+T
- 1 prise 16 A+T à proximité de l'interrupteur si accès PMR*
- 2 pièces et plus : 1 socle type RJ45 pour les services de communication, audiovisuels ou données numériques dans la chambre principale des logements

- 3 pièces et plus : 1 socle type RJ45 supplémentaire dans une chambre secondaire

Dressing, Rangement, Cellier :

- 1 sortie de fil en applique au-dessus de la porte ou centre au plafond

Jardins à usage privatif :

- 1 PC 16A

Terrasses privatifs et balcons (< 10 m²) en étages :

- Sans objet

**PMR : Personne à Mobilité Réduite*

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Carillon intégré dans le tableau d'abonné.

2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations

2.9.4.1 Type d'installation

Par PAC collective.

Ventilation mécanique contrôlée collective.

2.9.4.2 Températures intérieures résultant au centre des pièces

18 °C -19° C moyen assurés au sein du logement pour une température extérieure de -5 °C/ -7 °C.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Radiateurs en acier laqué à circulation d'eau chaude de type Profil-K de marque KERMI ou REGANNE 3000 de chez FINIMETAL ou équivalent équipés de robinet thermostatique sur les corps de chauffe.

Radiateur sèche-serviettes en acier laqué alimentation électrique de type ATOLL SPA de chez ACOVA ou équivalent, dans la salle de bains et (ou) la salle d'eau.

Implantation des corps de chauffe suivant étude thermique et technique.

2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Conduits en tôle acier galvanisé ou conduits souples et bouches d'extraction V.M.C dans les pièces humides.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Bouches de ventilation en façades ou dans menuiseries extérieures ou dans les coffres de volets roulants des pièces principales.

2.9.5 Equipement Intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1 Placards

Sans objet

2.9.5.2 **Pièces de rangement**

Sans objet.

2.9.6 **Équipements de télécommunications¹**

2.9.6.1 **Radio – TV - câble**

- 1 prise RJ45 pour les services audiovisuels ou données numériques dans le séjour.
- 1 prise RJ45 pour les services audiovisuels ou données numériques dans la chambre principale.
- 1 arrivée de câble en fibre optique dans le tableau d'abonné. Modem et raccordement à charge de l'opérateur ou de l'acquéreur.
- 1 pris RJ 45 supplémentaire dans les logements de plus de 100 m²

2.9.6.2 **Téléphone**

Studios :

- 1 prise RJ45 pour les services de communication dans le séjour/chambre.

2 pièces et plus :

- 1 prise RJ45 pour les services de communication dans le séjour.
- 1 prise RJ45 pour les services de communication dans chaque chambre.

2.9.6.3 **Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble**

Digicode et badge de proximité type vigik sur la première porte du hall.

Platine vidéo , digicode , badge au droit de la seconde porte du hall reliée au vidéophone situé dans l'entrée des appartements.

2.9.7 **Autres équipements**

Détecteur de fumée dans le dégagement à proximité des chambres

3 **ANNEXES PRIVATIVES**

3.1 **CAVES**

Sans objet

3.2 **BOXES ET PARKINGS COUVERTS**

Les boxes sont formellement proscrits dans le parc de stationnement.

Le parking est susceptible d'être inondable sur toute ou partie de sa superficie.

Les places de parking sont réputées non boxables, sauf décision des copropriétaires lors d'une assemblée générale après obtention de la conformité du permis de construire et sous réserve de garantir le bon fonctionnement de la ventilation du parking et les accès aux tampons de visite.

Un pré équipement pour borne de recharge des véhicules électriques est réalisé par le Maître d'Ouvrage sous la forme de chemins de câbles et / ou fourreaux entre la colonne EDF ou services généraux et le TGBT ou point de localisation des futurs sous comptages

¹ Les prises RJ45 décrites au §2.9.6.1 et §2.9.6.2 sont mutualisées entre radio-TV –câble et téléphonie ; le nombre de prises installées ne saurait être supérieur à celui décrit au §2.9.3.3

jusqu'à chaque emplacement de stationnement pour câblage ultérieur à charge du copropriétaire qui en fera la demande à la copropriété et au syndic.

3.2.1 Murs et cloisons

Voiles en béton armé ou maçonnerie d'agglomérés, destinés à rester brut ou à recevoir une peinture suivant choix de l'architecte.

3.2.2 Plafonds

Béton armé destiné à rester brut.

Certaines zones situées sous des parties habitables recevront une isolation thermique en sous-face de plancher.

3.2.3 Sols

Dallage en béton armé, surfacage soigné destiné à rester brut ou à recevoir une peinture suivant choix de l'architecte.

Numérotage et marquage au sol des emplacements de stationnement en peinture spéciale.

3.2.4 Porte d'accès

L'accès aux parkings en sous-sol est équipé d'une porte motorisée métallique automatique commandée par émetteur (1 par place).

3.2.5 Ventilation

Ventilation naturelle ou mécanique des parkings par gaines avec prises d'air et rejets sur l'extérieur, conforme à la réglementation en vigueur.

3.2.6 Equipement électrique

Eclairage par luminaires avec tubes fluorescents, commandés par boutons poussoirs ou détecteurs de présence sur minuterie, conformément à la réglementation en vigueur.

Eclairage automatique du parc de stationnement à l'ouverture de la porte d'accès véhicule.

Eclairage de sécurité réglementaire.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sol

Couche de roulement en enrobé noir ou béton désactivé suivant choix architecte.

3.3.2 Délimitation au sol

Délimitation des places par bandes peintes, ou lignage en pavés.

3.3.3 Système de repérage

Numérotation des places par peinture de sol.

3.3.4 Système condamnant l'accès

Portail électrique à 2 vantaux ouvrant à la française commandé par émetteur

Portillon d'accès au parking extérieur en serrurerie, à ouverture commandée par digicode ou contact à clef.

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 Hall d'entrée de l'immeuble

4.1.1 Sols

Carrelage décoratif de dimensions suivant plan de décoration, dans le sas du hall, pose collée.

Mise en place d'un tapis brosse au droit de la première porte du sas.

4.1.2 Parois

Les murs seront recouverts de peinture et /ou d'un enduit décoratif et/ou de panneaux décoratifs selon plan de décoration.

4.1.3 Plafonds

Faux-plafond acoustique en plaques de plâtre avec 2 couches de peinture acrylique, finition mate.

4.1.4 Eléments de décoration

Miroir selon plan de décoration.

4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Ensemble en acier thermolaqué vitré, fermeture par ventouses électromagnétiques.

Commande cf art 2.9.6.3.

4.1.6 Boîte aux lettres

Ensemble de boîtes aux lettres situé dans le sas du hall de dimensions suivant normes de La Poste, finition suivant plans de décoration.

4.1.7 Tableau d'affichage

A proximité de l'ensemble de boîtes aux lettres.

4.1.8 Chauffage

Sans objet.

4.1.9 Equipement électrique

Spots dans faux plafond et / ou appliques, commandés par détecteurs de présence.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET ETAGES

4.2.1 Sols

En circulations rez-de-chaussée :

Carrelage, avec plinthes assorties, suivant plan de décoration.

En circulations paliers étages :

Moquette collée, avec plinthes en bois peint.

4.2.2 Murs

Les murs seront recouverts de peinture ou revêtement mural, teinte selon plan de décoration.

4.2.3 Plafonds

Peinture acrylique, finition mate.

4.2.4 Eléments de décoration

Sans objet.

4.2.5 Chauffage

Sans objet.

4.2.6 Portes

Portes pleines coupe-feu ou pare-flammes suivant réglementation, finition peinture.

Portes de gaines en bois médium peint ou avec un revêtement décoratif selon plan de décoration.

4.2.7 Equipement électrique

Appliques lumineuses décoratives / spots en plafond / plafonniers commandés par détecteurs de présence.

Une prise de courant pour l'entretien par niveau située, dans la gaine palière.

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL**4.3.1 Sols**

Sols en béton armé. Peinture de sol dans les sas et dégagements.

4.3.2 Murs

En béton ou maçonneries, finition brute ou peinture vinylique.

4.3.3 Plafonds

En béton, finition brute ou peinture vinylique. Isolation thermique selon nécessité.

4.3.4 Portes d'accès

Portes des sas en bois à âme pleine, avec ferme-porte hydraulique, finition peinture.

4.3.5 Rampes d'accès pour véhicules

En enrobé ou béton balayé.

4.3.6 Equipement électrique

Hublots ou tubes fluorescents commandés par boutons poussoirs lumineux ou détecteurs de présence sur minuterie.

Eclairage de sécurité réglementaire.

4.4 CAGES D'ESCALIERS**4.4.1 Sols des paliers**

En béton surfacé, finition peinture au sol.

4.4.2 Murs

En béton ou maçonneries, finition enduit projeté type « Bagar » ou équivalent.

Dans le cas d'escalier ouvert, idem article 4.2.2.

4.4.3 Plafonds

En béton, finition enduit projeté type « Bagar » ou équivalent.

Dans le cas d'escalier ouvert, finition peinture vinylique.

4.4.4 Escaliers (marches, contre-marches)

Dans le cas d'escalier fermé, marches et contre-marches en béton surfacé, finition peinture de sol à l'exception de la première volée et du palier du 1^{er} niveau au-dessus du RDC qui sera revêtue de lès P.V.C. Sous-face en béton, finition enduit projeté type « Bagar » ou équivalent.

Garde-corps métalliques, finition peinture, teinte au choix de l'Architecte.

4.4.5 Chauffage, ventilation

Sans objet.

4.4.6 Eclairage

Dans le cas d'escalier fermé, hublots ou tubes fluorescents commandés par boutons poussoirs ou détecteurs de présence sur minuterie.

Dans le cas d'escalier ouvert, appliques décoratives commandées par détecteurs de présence.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Local vélos

Un local pour vélos et voitures d'enfants situé au sous-sol.

Dallage du sol en béton armé, peinture de sol.

Murs en voiles béton armé ou maçonneries, finition peinture.

Sous-face de plancher haut en béton, finition brute. Isolation thermique selon nécessité.

Charpente apparente sous toiture.

Porte d'accès en bois à âme pleine, condamnation par serrure, finition peinture.

Eclairage par hublots ou tubes fluorescents commandés par interrupteur temporisé ou détecteur de présence.

4.5.2 Buanderie collective

Sans objet.

4.5.3 Séchoir collectif

Sans objet.

4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien

Sans objet.

4.5.5 Locaux sanitaires

Sans objet.

4.6 LOCAUX TECHNIQUES

4.6.1 Local de réception des ordures ménagères

Un local poubelles situé au rez-de-chaussée.

Dallage du sol en béton armé, carrelage grés cérame antidérapant et plinthes assorties, pose collée.

Murs en voiles de béton armé ou maçonneries, revêtus de faïences sur 1,50 m de hauteur, peinture vinylique au-dessus.

Porte d'accès en bois à âme pleine ou métallique, condamnation par serrure, finition peinture.

Eclairage par hublots étanches ou tubes fluorescents commandés par interrupteur temporisé ou détecteur de présence.

Robinet de puisage et siphon de sol.

4.6.2 Local PAC

Un local PAC situé en au sous-sol et PAC en toiture terrasse.

Dallage du sol en béton armé, peinture de sol.

Murs en voiles de béton armé ou maçonneries, finition brute.

Porte d'accès en bois à âme pleine ou métallique, condamnation par serrure, finition peinture.

Eclairage par hublots étanches ou tubes fluorescents commandés par interrupteur.

4.6.3 Local Ballons de stockage

Un local recevant les ballons de stockage reliés à la PAC (local dito 4.6.2), situé en sous-sol.

Dallage du sol en béton armé, peinture de sol.

Murs en voiles de béton armé ou maçonneries, finition brute.

Porte d'accès en bois à âme pleine ou métallique, condamnation par serrure, finition peinture.

Eclairage par hublots étanches ou tubes fluorescents commandé par interrupteur.

4.6.4 Local des surpresseurs

Suivant nécessité, local situé en sous-sol, éclairage par hublot commandé par interrupteur.

4.6.5 Local transformateur électrique (suivant nécessité)

Transformateur extérieur situé dans le périmètre de l'opération, répondant aux exigences ENEDIS.

4.6.6 Local machinerie d'ascenseur

Sans objet, machinerie embarquée.

4.6.7 Local ventilation mécanique

Extracteur situé sur terrasse inaccessible

4.7 CONCIERGERIE

Sans objet.

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS - MONTE-CHARGES

Ascenseur pour 8 personnes maximum

Charge utile 625 kg. Vitesse 1 m/s minimum.

Portes palières automatiques, deux vantaux à ouverture latérale, en acier inox à rez-de-chaussée et à peindre (teinte au choix de l'Architecte) dans le sous-sol et en étages.

Sol : dito revêtement de sol du hall du rez-de-chaussée.

Eléments de décoration de la cabine : parois dans la gamme du fabricant, éclairage de sécurité, faux-plafond partiel, miroir.

Liaison phonique entre la cabine et une société de surveillance.

Clef ou code intégré dans le clavier commandant l'accès aux étages ou lecteur de badge depuis le sous-sol.

5.2 CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE COLLECTIFS

Voir article 4.7.

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 Téléphone et câble

Depuis le réseau public, distribution du câblage téléphonique dans les gaines techniques palières jusqu'au DTI des logements.

Depuis le local technique, distribution de la fibre optique dans les gaines techniques palières jusqu'au tableau d'abonné logement.

5.3.2 Antennes TV et radio

Antenne hertzienne collective compatible à la réception de la TNT (décodeur à charge de l'acquéreur).

Depuis l'antenne collective, distribution par fourreaux encastrés jusqu'aux boîtiers de communication situés dans les logements.

Les logements pourront être raccordés ultérieurement au réseau de télédistribution câblé opérationnel dans la Ville. Abonnement à la charge des copropriétaires.

5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATIONS DES ORDURES MENAGERES

Un local poubelles pour le tri sélectif décrit à l'article 4.7.1.

Une aire de présentation extérieure au droit du bâtiment.

5.5 VENTILATION DES LOCAUX

Idem article 1.6.2. et 3.2.5.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 Comptages généraux

Depuis le branchement d'eau sur la rue, comptage d'eau froide dans local technique ou citerneau extérieur, selon prescriptions de la Ville.

5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau

Surpresseur, détendeur ou régulateur de pression si nécessaire.

Les circuits seront désinfectés conformément à la réglementation en vigueur.

5.6.3 Colonnes montantes

En acier galvanisé ou P.V.C. pression, dans les gaines techniques palières.

5.6.4 Branchements particuliers

Eau froide, eau chaude (si eau chaude collective) et chauffage (si chauffage collectif) Sur colonnes montantes situées dans les gaines techniques palières, avec robinet de barrage, y compris manchette en attente pour pose ultérieure d'un compteur divisionnaire (fourniture, pose, entretien et relevé à la charge de la copropriété)

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptages des services généraux

Dans gaine technique palière ou local technique spécifique suivant exigences ENEDIS.

5.8.2 Colonnes montantes

Dans gaines techniques palières.

5.8.3 Branchements et comptages particuliers

Compteurs électriques installés par le concessionnaire dans les tableaux d'abonnés des logements, avec un système de téléreport.

Alimentation du disjoncteur situé dans chaque logement.

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1 Voirie d'accès

Couche de roulement en béton désactivé ou en enrobé noir, suivant plan de masse.

6.1.2 Trottoirs

Trottoirs en béton désactivé ou en enrobé noir, suivant plan de masse.

6.1.3 Parkings visiteurs

Places de stationnement en béton désactivé ou en enrobé noir, suivant plan de masse.

Délimitation emplacement au sol.

6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS

6.2.1 Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours

Béton désactivé ou enrobé , suivant choix architecte.

6.3 ESPACES VERTS

Les modelés de terrains sont liés à la pente naturelle du site initial. Lorsqu'un rattrapage de niveau entre plusieurs lots est nécessaire, celui-ci se fera par l'intermédiaire, soit de talus, soit d'éléments de soutènement.

6.3.1 Aires de repos

Sans objet.

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Pendant la période favorable, plantation d'arbres de haute tige, d'arbustes et de haies vives, conformément au plan du Permis de Construire et/ ou choix de l'architecte.

Plantation de haies vives en limite des jardins à usage privatif suivant plans.

6.3.3 Engazonnement

Engazonnement, suivant saison, des espaces plantés communs et à usage privatif.

6.3.4 Arrosage

Par robinets de puisage sur les jardins privatifs.

Par robinets de puisage ou bouche d'arrosage sur les espaces communs.

6.3.5 Bassins décoratifs

Sans objet.

6.3.6 Chemins de promenade

Sans objet.

6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet.

6.5 CLOTURES

6.5.1 Sur rue

Muret enduit surmonté d'une grille suivant plan de masse.

Portail métallique motorisé avec commande par émetteur, pour passage des véhicules.

Portillon métallique pour passage piétons, commandé par digicode ou badge de proximité type vigik.

6.5.2 Avec les propriétés voisines

Murs et grillages existants

6.5.3 Entre jardins à usage privatif à rez-de-chaussée

Haie végétale suivant plans.

Grillage plastifié sur 1,20 m de hauteur.

Portillon d'accès jardin intégré à la clôture pour entretien suivant Règlement de Co Propriété.

6.6 RESEAUX DIVERS

6.6.1 Chauffage urbain

Sans objet.

6.6.2 Gaz

Sans objet.

6.6.3 Eau

Branchement sur réseau public sous voirie et alimentation à partir du compteur général.

6.6.4 Electricité

Desserte depuis le poste de transformation, avec coffret(s) de coupure en limite de propriété, suivant exigences ENEDIS.

6.6.5 Postes d'incendie, extincteurs

Poteau ou bouche incendie normalisé sur voie publique.

Un bac à sable installé à chaque niveau de parking, équipé d'un seau ou d'une pelle.

Extincteurs dans le parc de stationnement suivant réglementation en vigueur.

6.6.6 Egouts

Raccordements à l'égout public suivant les prescriptions de la Ville.

6.6.7 Epuration des eaux

Fosse à hydrocarbures dans le parc de stationnement enterré, avec pompe de relevage si nécessaire.

6.6.8 Télécommunications

Raccordement sur réseau public depuis chambre de tirage Télécom.

6.6.9 Drainage du terrain

Suivant nécessité.

6.6.10 Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins.

Par bouches à grilles et raccordement à l'égout public.

Récupération des eaux pour infiltration par puisard ou par des noues paysagées.

Bassin de rétention pour régulation des eaux pluviales enterré selon étude hydraulique spécifique.

Régulation des eaux pluviales en toiture terrasse selon étude hydraulique spécifique.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

La présente notice descriptive est établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité.

La SCCV pourra y apporter des modifications en cas de force majeure, notamment changement de réglementation administrative, faillite de l'entreprise concernée ou du fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante de matériaux, impératifs techniques, mettant la SCCV dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Toutefois la SCCV s'engage à ce que les matériaux ayant fait l'objet d'un changement pour les raisons évoquées ci-dessus, soient de qualité au moins équivalente.

Les teintes, coloris et finitions de façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les autorités administratives compétentes.

L'implantation des équipements ou appareils qui apparaissent sur les plans y est figurée à titre purement indicatif, ainsi que les seuils des portes et portes fenêtres donnant sur les terrasses, balcons, loggias, jardins privatifs ou accès.

L'existence de retombées, soffites, faux plafonds et banquettes, et leurs dimensions définitives seront fonction des contraintes techniques de la mise en œuvre. Leurs emprises indiquées sur les plans ne le sont qu'à titre purement indicatif. Leurs localisations définitives seront également fonction des résultats des études techniques.

L'implantation des équipements ou appareils est par ailleurs mentionnée dans la présente notice et figurée sur les plans à titre indicatif. Les canalisations et corps de chauffe n'y sont pas figurés.

De même, il est précisé que les cotes et surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Le parc de stationnement n'est pas soumis à la norme NFP 91.120.

La société peut apporter des modifications, admises de plein droit, de prestations, de structure, d'agencements intérieurs et extérieurs, dans le but de résoudre un problème technique ou de compléter ou de parfaire soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'opération, ou en cas de force majeure légitime, notamment :

- *en cas de réglementation administrative contraignante,*
- *en cas de faillite d'entreprise ou de fournisseur,*
- *en cas de défaut ou retard d'approvisionnement,*
- *en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier,*
- *si des impossibilités techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition.*

TRAVAUX MODIFICATIFS :

Des options complémentaires peuvent être demandées dans les logements, à titre onéreux, par les acquéreurs au Maître de l'Ouvrage, s'ils sont compatibles avec le planning de réalisation des travaux et sous réserve du respect de la réglementation.

La réalisation de travaux modificatifs acquéreurs est un avantage consenti à l'acquéreur. Ils sont soumis à la seule appréciation du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Œuvre d'Exécution qui se réservent le droit de les refuser sans aucune justification.

Signature du Réservant

Date:

Nom:

Signature du Réservataire

Date:

Nom: